

VERNON & COMPAGNIES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 888 Route de la Caille
74350 ALLONZIER LA CAILLE
749 960 522 RCS THONON LES BAINS

DECISIONS A CARATERE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-neuf février,
A l'issue de la décision ordinaire annuelle,

Monsieur Harold VERNON associé unique de la société **VERNON & COMPAGNIES**, a examiné les points à l'ordre du jour.

Monsieur Harold VERNON, gérant associé a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Mise à jour de l'article 6 des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique sur proposition du Gérant, et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, fixée au 31 août de chaque année, pour la fixer désormais au 31 mars de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours, ouvert depuis le 1^{er} septembre 2023, sera clos le 31 mars 2024, en lieu et place du 31 août 2024, et aura donc une durée exceptionnelle de six mois.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique modifie, ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

Ledit article est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« Article 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

W

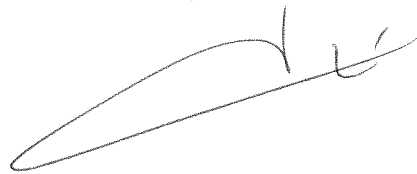
TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir, toutes formalités et publicités légales inhérentes à ces modifications.

o-O-o

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, Gérant, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique, Gérant
Monsieur Harold VERNON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Vernon', written over a horizontal line.